

Inclusion

N°8

ÉTÉ 2017
TRIMESTRIEL

Actualités | p6

Campagne 2017
Journée de l'expression
Lucie, tout simplement

Dossier Loisirs | p9

Jean | Laurence
Séjours TAL
L'Envolée | Polyhandicap

Vous et vos droits | p25

Les fonds nominatifs
La nouvelle loi de succession

magazine



Dans l'écoute, le dialogue
et la reconnaissance de chacun,
ensemble, avec audace et respect,
construisons l'INCLUSION.



INCLUSION asbl est une association sans but lucratif née de la fusion de deux associations de familles et de personnes porteuses d'une déficience intellectuelle, l'AFrAHM et l'APEM-T21. Elles ont réuni leurs membres – familles, personnes en situation de handicap, professionnels – ainsi que leurs moyens financiers pour relever ensemble le défi de l'Avenir: l'Inclusion de la personne déficiente intellectuelle dans toutes les sphères de la société.

INCLUSION asbl est un organe de vigilance et de soutien et travaille, à ce titre, à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics.

L'association développe aussi de nombreux services et projets destinés à faire de l'Inclusion une réalité.



Notre association s'appelle Inclusion asbl.

Elle rassemble des personnes en situation de handicap mental, leurs familles et les personnes qui travaillent avec elles.

Elle parle en leur nom.

Elle défend leurs droits.

Elle crée des services.

Elle organise des activités.

Elle souhaite transformer la société
pour que tout le monde puisse y vivre
en toute égalité.



Inclusion asbl

Avenue Albert Giraud 24 - 1030 Schaerbeek

Tél: 02/247.28.21

www.inclusion-asbl.be

Suivez-nous sur  page Inclusion asbl

COLOPHON

Éditrice responsable : Thérèse Kempeneers-Foulon | Directrice générale

Coordination : Jérémie Mercier | jme@inclusion-asbl.be | 02/247.28.22

Graphisme et mise en page : Fanny Vanderlinden | Inform'Action asbl | www.information.be

Avec le soutien de





06

Les actualités d'Inclusion

- 6 > Campagne de sensibilisation 2017 : l'annonce du diagnostic
- 7 > Projet InCA : on a élu nos représentants !
- 8 > Lucie est différente des autres mais c'est simplement Lucie



10

Dossier loisir

Séjours de vacances : les bons conseils

- 12 > Interview de Baptiste Martinet, Président d'Inclusion Tournai - Ath - Lessines
- 15 > Jean : Portrait de l'émancipation par les loisirs
- 18 > Laurence : une archère confirmée
- 20 > L'Envolée : sports et loisirs, un droit pour tous !
- 22 > Loisirs et polyhandicap



23

Info sociales



26

Vous et vos droits

- 26 > C'est quoi un Fonds Nominatif à la Fondation Portray ?
- 29 > Une grande réforme de la loi sur les successions !



30

Contacts





« L'Homme vit beaucoup à travers ses envies, ses projets, ses rêves ; qui se matérialisent souvent dans ses loisirs. Les personnes en situation de handicap ne font pas exception. »



Ça fait 50 ans qu'Inclusion organise des loisirs pour les personnes avec une déficience intellectuelle.

Inclusion dit que les loisirs sont importants pour tout le monde.

Il faut de l'argent pour organiser des loisirs pour les personnes avec une déficience intellectuelle et leurs familles.

Cela s'appelle de l'accompagnement et du répit.

La ministre de la Santé de Belgique a donné de l'argent pour le handicap.

mais pas pour l'accompagnement et le répit.

Inclusion n'est pas d'accord avec la ministre.



1965 : la section Mons-Borinage de l'ANAER - le nom originel de notre association - met en place la première plaine de jeux pour enfants et adolescents porteurs d'une déficience intellectuelle. C'est dire à quel point, depuis les prémices de notre combat, nos familles-membres ont décelé l'immense nécessité d'accompagner les personnes avec un handicap mental dans toutes les étapes de leur existence, mettant en place des initiatives couvrant tous les domaines de la vie en société : l'emploi - le premier atelier protégé voit le jour en 1960, le logement - avec la création du home HAMA en 1965 - et donc les loisirs, thématique centrale du présent numéro d'Inclusion Magazine.

Hors, plus de 50 ans après, en accordant 15 000 000 € pour le dépistage prénatal non-invasif de la trisomie 21, la ministre de la Santé Maggie De Block opère ce que nos familles, les associations œuvrant dans le domaine et les médecins spécialisés peuvent prendre pour une certaine régression, un retour en arrière : la ministre se concentre exclusivement sur la prévention alors que nous martelons depuis des décennies que l'accompagnement de l'enfant porteur d'un handicap mental dès sa naissance est primordial, comme expliqué dans la Convention des Nations Unies relative aux Droits des personnes handicapées que la Belgique a ratifié. Certes, rendre le dépistage accessible aux familles en faisant le choix est une nécessité ; cette dernière ne doit pourtant pas occulter la réalité des personnes vivant avec un handicap mental tout au long de leur vie et ayant un besoin primordial de soutien et d'accompagnement.

Je veux donc profiter de ce numéro spécialement dédié aux loisirs accessibles pour renouveler le soutien d'Inclusion à toutes les personnes - familles, professionnels, bénévoles - et institutions proposant des loisirs adaptés ou inclusifs à nos membres en situation de handicap mental et des solutions de répit à leurs proches. Je pense notamment aux responsables de nos groupements régionaux, bravo à vous !

L'Homme vit beaucoup à travers ses envies, ses projets, ses rêves ; qui se matérialisent souvent dans ses loisirs. Les personnes en situation de handicap ne font pas exception. Nous n'aurons de cesse, ensemble, d'interpeler les pouvoirs publics à chaque fois que les droits fondamentaux de nos membres seront minimisés : encore une fois, rendre le dépistage de la trisomie 21 gratuit pour les parents qui en font le choix est louable, mais cette démarche aurait dû être accompagnée de réelles avancées concernant l'accompagnement et le soutien des personnes en situation de handicap, dont l'accès à des activités de loisirs inclusives, adaptées et de répit fait indubitablement partie.

> **Thérèse Kempeneers-Foulon**
Directrice générale



Campagne de sensibilisation 2017 : l'annonce du diagnostic



L'annonce du diagnostic
c'est quand on dit aux parents
que leur enfant a un handicap

Il faut aider les parents
quand on leur dit que leur enfant a un handicap.

Souvent les parents sont seuls
quand on leur dit que leur enfant a un handicap.

Inclusion veut aider les parents
qui ont un enfant avec un handicap.

Avec de l'aide et des conseils c'est plus facile
d'accueillir un enfant avec un handicap.

« Votre enfant a un handicap ».

Cinq petits mots qui chamboulent les certitudes, bousculent le quotidien, transforment la vie. Beaucoup de parents membres de notre association se sont retrouvés complètement désemparés face à cette nouvelle, ne savaient pas vers qui se tourner. Nous voulons éviter que perdure ce sentiment d'abandon, montrer aux familles qu'elles ne sont pas seules face à l'inconnu.

Cet état de fait nous a poussés, parents et professionnels d'Inclusion, à focaliser notre campagne 2017 sur l'annonce du diagnostic.

Et pour mener cette initiative à bien, **nous avons besoin de vous !**

Envie de vous engager dans ce projet associatif si important pour l'avenir ? Rejoignez le groupe de travail piloté par

l'Éducation permanente en contactant Justine Lebourg, coordinatrice du service, via jle@inclusion-asbl.be ou par téléphone au 02/247.28.17.

Plusieurs pistes de travail ont déjà pu être dégagées. Vous retrouverez ci-dessous les projets que nous voulons développer :

- faire fructifier la collaboration avec la **Plateforme Annonce Handicap** et diffuser leurs contenus ;
- participer à des séances de sensibilisation à l'annonce du diagnostic à destination du personnel hospitalier ;
- promouvoir le numéro d'appel «Écoute et information trisomie 21 » ainsi que l'élargir à d'autres syndromes ;
- permettre aux jeunes parents d'acquérir de l'information concrète sur le syndrome de leur enfant en rééditant des livrets explicatifs.

► JUSTINE LEBOURG – Coordinatrice Éducation permanente



« Projet InCA : on a élu nos représentants ! »



Samedi 17 juin c'était l'élection du groupe des représentants.

On était 40 participants.

On a voté pour élire nos 12 représentants.

Il y a 2 représentants par région.

Les représentants parlent au nom des autres membres.

Ils écoutent ce que les autres disent.



Il y avait 17 candidats pour faire campagne.

Les candidats ont dit leurs idées pour Inclusion.

Les candidats ont essayé de convaincre les autres de voter pour eux.

Tout le monde a voté pour élire les représentants.

Après le vote on a regardé le résultat.

On a ouvert l'urne.

On a collé les photos.

Après on a compté les photos.

Les 2 candidats qui ont eu le plus de photos ont gagné les élections.

Ils sont élus représentants de leur région.

Le groupe des représentants se réunira pour la première fois le 24 septembre.

Le 24 septembre c'est le jour de la Journée des familles d'Inclusion.





« Lucie est différente des autres mais c'est simplement Lucie. »



« Lucie, tout simplement » est un livre.

« Lucie, tout simplement » raconte l'histoire d'une petite-fille avec le syndrome de Down.

Le syndrome de Down s'appelle aussi la trisomie 21.

C'est Antonia la grande sœur de Lucie qui raconte l'histoire.

« Lucie, tout simplement » est un livre pour les enfants.

Le livre est utilisé dans les écoles pour expliquer la trisomie 21 aux enfants.

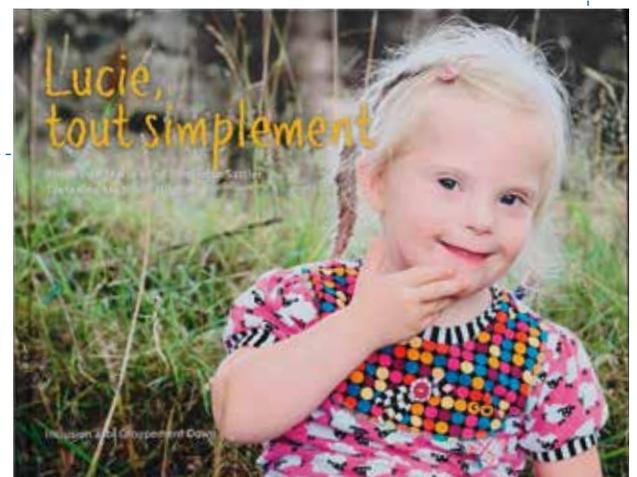
Élisa et Léna sont deux filles avec le syndrome de Down.

Elles vont à l'école Singelijn.

Élisa et Léna ont lu « Lucie, tout simplement » avec les autres élèves de leur classe.

Les élèves ont appris beaucoup de choses en lisant

« Lucie, tout simplement » tous ensemble.





« C'est formidable d'avoir une petite sœur. Et si elle est porteuse de trisomie 21 ? C'est formidable aussi ! »

« Lucie, tout simplement » raconte la vie d'une enfant vivant avec le syndrome de Down, au travers des yeux de sa grande sœur, Antonia. L'ouvrage évoque le quotidien de toute la famille : souvent vivant, parfois fatigant mais toujours heureux !

Distribué en Belgique pour le groupement Down d'Inclusion, le livre est régulièrement utilisé dans les écoles pour parler de la différence, sert également d'outil de sensibilisation à destination des enfants. Ces derniers ne manquent pas d'y réagir, comme en attestent les témoignages recueillis auprès des camarades de classe d'Elisa, une petite fille avec le syndrome de Down fréquentant l'école Singelijn :

« C'est chouette de voir comment un enfant trisomique vit ! »

« Lucie est différente des autres mais c'est simplement Lucie. »

« Ce n'est pas parce qu'elle apprend moins vite que nous qu'elle est différente. »



« C'est grâce à ce livre que j'ai appris qu'Elisa (comme Lucie) a parfois besoin d'être seule. »

« Je connaissais peu de choses sur la trisomie 21 et cela m'a appris beaucoup de choses. »

« J'ai découvert que les enfants trisomiques étaient très souples. »

« C'est chouette de découvrir d'autres enfants trisomiques. »

Véritable témoignage d'une inclusion sociale réussie, « Lucie, tout simplement » est un formidable outil mêlant de superbes images aux qualités informatives indéniables et des textes aussi accessibles que clairs. Il conviendra autant aux professionnels du domaine voulant bénéficier d'un support accessible qu'aux jeunes parents voulant expliquer à leurs enfant qu'on est tous différents mais pas moins importants...

Commandez dès à présent tout simplement !

- Couverture cartonnée : 27,5 cm x 21 cm
- 36 pages
- Prix : 20€
- Édité par Inclusion Down
- down@inclusion-asbl.be
- Numéro de compte : BE78 8335 4820 7486

Remplissez le formulaire de commande présent sur le site internet d'Inclusion (www.inclusion-asbl.be → Groupements spécifiques → Syndrome de Down → « Lucie, tout simplement ») et renvoyez-le à down@inclusion-asbl.be ou à l'adresse suivante : rue de la Maison Communale, 4, 4802, Verviers.



Séjours de vacances :

les bons conseils du groupement Tournai-Ath-Lessines

Interview de Baptiste Martinet, Président d'Inclusion Tournai - Ath - Lessines



Le groupement d'Inclusion à Tournai, Ath et Lessines (TAL) organise chaque année des séjours pour les membres.

Baptiste est le président du groupement.

On a posé des questions à Baptiste sur les séjours.

Ce sont les bénévoles qui organisent les séjours.

Les personnes avec une déficience intellectuelle peuvent aller en séjour.

Il y a deux groupes de personnes avec une déficience intellectuelle :

- les personnes autonomes,
- les personnes qui ont plus de difficultés.

Les personnes avec un handicap se retrouvent en groupe et se reposent pendant les séjours.

Les parents des personnes avec un handicap peuvent aussi se reposer pendant les séjours.

Lors des séjours les personnes choisissent les activités qu'elles souhaitent faire.

Les bénévoles du groupement doivent penser à beaucoup de choses pour organiser un séjour.

Il faut d'abord trouver la maison de vacances.



La maison de vacances ne doit pas être trop chère.

Il faut ensuite trouver les jeunes qui vont participer au séjour.

Les bénévoles doivent aussi trouver des activités.

Le plus difficile est de trouver de l'argent pour payer le séjour.

Lors des séjours les personnes avec un handicap peuvent participer à un groupe de parole.

Cette année le groupement organise 3 séjours :

- 4 jours au carnaval de Stavelot pour les autonomes,
- 10 jours en Bretagne pour les autonomes,
- 4 jours à la ferme de la Hurette pour les personnes qui ont plus de difficultés.

Le groupement a acheté un bus.

Lors des séjours le groupement utilise ce bus.

Les gens qui veulent organiser une activité avec des personnes qui ont un handicap peuvent louer le bus.

Baptiste dit que tout le monde peut organiser des séjours.

Il ne faut pas hésiter et essayer.

Baptiste a beaucoup de souvenirs de ses séjours.

Il espère continuer à organiser des séjours longtemps.

Témoignage



Qu'est-ce qui vous motive à organiser des séjours pour les personnes avec un handicap mental ?

Les séjours et les camps de vacances font partie intégrante de l'ADN de notre groupement Inclusion Tournai-Ath-Lessines. J'ai personnellement commencé à accompagner des personnes avec un handicap en séjour ou en activité il y a 7 ans.

L'une de mes principales motivations c'est le plaisir d'offrir des vacances "détente" à ces jeunes mais également un certain repos à leurs parents. Il y a aussi le plaisir de les voir se retrouver d'année en année et de les observer échanger sur leur vécu.

Ces séjours sont également pour nous l'occasion de travailler l'autonomie, l'auto-détermination, la prise de position ou encore la gestion d'un projet avec les jeunes porteurs d'une déficience intellectuelle. Par exemple, durant nos séjours, les participants

peuvent choisir les activités auxquelles ils veulent participer... avec la frustration naturelle de devoir renoncer à d'autres activités proposées ! Ils ont aussi le loisir d'organiser eux-mêmes des activités ou des soirées. Avec le travail mis en place par l'équipe d'animateurs nous voyons de réels progrès à la fin du séjour en matière d'autonomie et de prise de décision. Ce point est au cœur de notre méthode de travail durant les séjours, toujours avec une visée inclusive.

Comment se programme un séjour ? À quoi faut-il particulièrement faire attention ?

Les séjours comme nous les organisons demandent une réelle préparation. Tout d'abord, il y a le choix du lieu et la négociation du son prix. Ensuite, il y a l'équipe d'animateurs à recruter. Nous avons la chance de pouvoir compter sur la même équipe depuis 7 ans, ce qui rassure les personnes handicapées mais également

les parents. Nous nous connaissons de plus très bien, ce qui nous permet d'être efficaces, de mettre en place des automatismes.

Ensuite, vient le moment du motiver des participants, de faire la publicité du séjour. Il faut également préparer les activités, ce qui nécessite de prendre contact avec les acteurs et autorités locales (autorisations de parking, prix réduits, etc.).

Il ne faut pas non plus négliger le transport qui engendre des coûts et nécessite une organisation pour le départ, le retour mais également sur le lieu du séjour. Il est crucial de fixer un budget et de s'appliquer à le respecter (activités, nourriture, transports, logement, défraiement des accompagnateurs et des cuisiniers). Nous mettons un point d'honneur à offrir des séjours de très haute qualité (activités, accompagnement, travail sur l'autonomie) à des prix compétitifs (cette année, 550 euros pour 10 jours).

Il faut également prévoir des temps de parole et d'écoute dans le programme des séjours de vacances pour offrir la possibilité aux personnes avec un handicap de s'exprimer, comme le permettent nos groupes de parole conduits par des personnes qualifiées et formées à cette tâche particulière.



Comment choisissez-vous le public bénéficiaire ? Est-ce toujours le même ?

Dans un souci d'intégration, de bien-être et de cohésion, les séjours de vacances étaient initialement divisés en trois groupes : les personnes à mobilité très réduite et à besoins spécifiques, les personnes avec un handicap demandant un accompagnement soutenu et enfin un dernier groupe "participatif" composé de personnes avec une plus grande autonomie.

Par la suite, n'étant pas professionnels de la santé et n'ayant pas la possibilité financière d'engager des personnes pouvant prodiguer les soins, il ne nous a malheureusement plus été possible de prendre en charge les deux premiers groupes. Nous sommes néanmoins parvenus

à maintenir l'organisation annuelle d'un week-end « bien-être » de quatre jours pour le premier groupe.

Le groupement organise également une dizaine d'activités ponctuelles au cours de l'année (mini-golf, soirée dansante, match de foot...). Nous organisons également un séjour de 4 jours en mars pour vivre l'ambiance du carnaval de la « Laetare » de Stavelot avec le groupe « participatif ».

Avez-vous des endroits « fétiches » où vous aimez retourner ?

Durant six années consécutives nous avons réalisé nos séjours dans un petit coin des Hautes-Fagnes, près de Malmédy. Les habitués connaissent donc la maison, son fonctionnement et ses alentours. Ils peuvent guider les nouveaux venus ou se balader

sereinement dans les parages, en toute autonomie. Cet été, pour lutter contre la monotonie, nous mettons néanmoins le cap vers la Bretagne.

Pour le groupe « soutenu », nous organisons chaque année un week-end dans la superbe maison de la Hurette disposant d'une piscine intérieure privée et d'un jacuzzi.

Quels sont les critères pour qu'un gîte vous corresponde ?

Nous exigeons des chambres privées pour favoriser l'autonomie, le respect du sommeil et l'intimité de chacun, avec des salles de bains et toilettes accessibles. Le biotope extérieur doit aussi être agréable, propice aux balades. Pour favoriser l'inclusion et le dialogue, nous apprécions grandement la proximité avec les gens du coin.



Comment se comportent les gens dans la région visitée ? Et les communes ?

La bonne volonté des personnes que nous rencontrons n'est plus à démontrer. Nous ne recevons par contre pas beaucoup d'aide des communes, qui sont souvent prises au dépourvu quand on leur parle de handicap mental, même si beaucoup d'entre-elles essayent de progresser dans le domaine.

Quels sont les principaux obstacles à l'inclusion que vous rencontrez ?

Le manque de patience et la mauvaise compréhension des difficultés que sont susceptibles d'endurer les personnes. Cela reste toutefois assez marginal. Le manque de dialogue et la non-information peuvent également s'ériger en obstacles. Nous devons néanmoins avoir confiance en tous les acteurs pour que l'intégration des personnes en situation de handicap se fasse au mieux, à l'aide d'outils spécifiques.

Inclusion TAL possède un minibus pour conduire les personnes lors de ces séjours. Qui peut également en bénéficier ?

Le minibus est gratuit pour les membres de notre groupement désirant organiser une activité avec des personnes ayant un handicap. Dans le but d'en amortir les coûts annuels, nous le louons 5 ou 6 fois par an à des institutions. Le programme Groupe

Mobile d'Activités Citoyennes, lié à notre groupement, bénéficie également gratuitement du minibus pour ses activités.

Quels conseils pourriez-vous donner aux personnes / parents qui souhaiteraient organiser des séjours ?

Lancez-vous, prenez des risques ! Vivre avec ces jeunes est une véritable expérience humaine. Tout le monde peut participer à son niveau. Le plus important est de s'organiser, sélectionner un lieu de vacances adéquat et bien choisir son équipe d'accompagnateur.

Votre meilleur souvenir de séjour ?

J'ai déjà vécu énormément de moments de joie et de bonheur, notamment à la piscine ou encore à bord de canoës. Je me souviens particulière-

ment d'un jeu de piste que j'ai organisé il y deux ans dans les Hautes-Fagnes : la cohésion des membres et leur entraînement faisaient vraiment plaisir à voir ! Sans oublier les moments « apéro-barbecue » qui nous mettent toujours le moral au top.

Ce que vous espérez pour le futur ?

Pérenniser les séjours de vacances, continuer à travailler avec les personnes en situation de handicap et les emmener le plus loin possible dans leurs projets, leur autonomie, leur intégration et leur auto-détermination. Les aider à trouver et à faire respecter la place qu'ils ont dans notre société, simplement.



**DES ACTIVITÉS DE LOISIR
DANS VOTRE RÉGION ?**

Retrouvez tous les contacts des groupements à la page 30 !



» Propos de BAPTISTE MARTINET récoltés par PAULINE GALLAND – Assistante sociale de 1^{ère} ligne

Jean :

« Je préfère rendre service aux gens et ne pas rester devant ma télé toute la journée à manger »

Portrait de l'émancipation par les loisirs.



Jean Mylonas ne s'embête pas souvent.

Il aime beaucoup faire des activités.

Il est par exemple cuisinier au Val des Roses.

Il prépare les repas et sert les assiettes.

Ses collègues sont très contents de son travail.

Ils disent que Jean arrive toujours à l'heure.

Ils disent aussi que Jean est poli et fait bien ce qu'on lui demande.

Jean a d'autres activités que la cuisine, comme la peinture.

Jean travaille aussi comme secrétaire pour l'airhm.

Jean suit une formation avec l'Université de Lille pour parler du handicap mental dans les universités.

Il va bientôt avoir son diplôme.

Jean est content de vivre tout seul et de faire ses propres choix même si ses parents ne sont plus là.

Il remercie son frère et sa sœur pour leur aide.

Jean réalise ses rêves.



Témoignage



Il y a des labeurs qui n'en ont que le nom, des métiers que l'on embrasse par passion plutôt que par obligation : les pérégrinations cuisinières de Jean Mylonas ne font pas exception.

Jean travaille depuis quelques mois comme bénévole au Val des roses, un home pour personnes âgées. Il y officie en qualité d'aide-cuisinier, sous la direction de Vincent : « *il est arrivé avec un certain bagage, une expérience certaine de l'organisation d'une cuisine comme la nôtre - ndlr : Jean a également officié dans les cuisines de l'hôpital Edith Cavell, avant le déménagement de celui-ci. Nous n'avons pas dû fournir d'efforts particuliers pour l'inclure dans le service, que du contraire, il nous donne même une petite leçon de vie : il arrive à l'heure, bien habillé, s'applique dans ses tâches. Il est fier de son boulot, ce qui n'est pas le cas de tout le monde !* »

Le principal intéressé confirme : « *la cuisine c'est ma matière, ce que j'adore faire. Chez moi, je cuisine le mardi, le mercredi et le jeudi. J'ai appris beaucoup de recettes grâce à mon travail à Edith Cavell - je fais d'ailleurs un « coucou » à mes anciens collègues, que je visite encore de temps*

en temps - et au Val des Roses. Je suis vraiment à l'aise dans mon travail. Je préfère rendre service aux gens et ne pas rester devant ma télé toute la journée à manger. J'habite seulement à 10 minutes du Val des Roses, c'est très important - comme pour mon copain Ludovic qui travaille pour la commune de Saint-Josse et qui est installé à 10 minutes de là. Le matin, quand j'arrive à 6h15, on me donne mes tâches. Je peux par exemple « faire le chaud », comme préparer les sauces ou la purée. Je m'entends bien avec presque tous mes collègues, surtout ceux qui sont très actifs, comme par exemple Judith et Martine. C'est important que les gens soient aussi motivés que moi !



Martine, Jean et Judith

Judith, 35 ans de métier, abonde dans le même sens : « *quand Jean arrive il est toujours bien dans le bain, il aime qu'on lui fasse confiance. On essaye quand même de lui éviter les tâches pouvant mener à des accidents, comme utiliser la trancheuse* ».

Martine, sa collègue, souligne de plus que le travail n'est pas forcément évident : « *on travaille à flux tendu*

il y a donc parfois un peu de stress, Jean s'en sort quand même ».



En plein service avec Vincent

Vincent – pas le chef, un autre, qui travaille avec Jean en salle, apprécie énormément la collaboration, sans pour autant idéaliser son collègue : « *il n'aime pas faire la vaisselle ! Cela lui arrive aussi d'un peu jouer avec ses faiblesses, feinter l'incompréhension quand il n'a pas envie. Il a également son petit caractère : il ne faut pas le bousculer, il ne se laisse pas faire !* »

Arrive 14h, le gueuleton d'après-labeur entre collègues et la fin du travail au Val des Roses... mais pas de la journée de Jean : « *l'après-midi, je me détends, je fais de la peinture. Ça me détresse. Je marche aussi beaucoup, je dois perdre un peu de poids* ».

Jean tient à rester actif le plus possible, n'hésite pas à s'engager dans de nombreux projets : il fait partie du programme de sensibilisation de l'AViQ, est secrétaire volontaire pour l'Association Internationale de

Recherche scientifique en faveur des personnes handicapées (AIRHM) – « je prends des notes et rédige des comptes rendus » - et collabore avec l'Université Catholique de Lille, pour le projet « Développer la Sensibilisation au Handicap Mental pour les Autoreprésentants » (DESHMA) : « je vais devenir enseignant. Je vais aller dans les universités pour parler du handicap mental. Je travaille avec Agnès d'Arripe. Je serai bientôt diplômé. Je trouve ça très intéressant de me prendre en charge, de faire mes propres choix. J'aimerais que les gens se rendent compte que je suis

autonome. Malgré que mes parents ne soient plus là, je veux rester indépendant, ne pas trop demander d'aide à mon frère et ma sœur, même si c'est

grâce à eux que je suis bien aujourd'hui. Je me déplace comme je veux, j'ai mon chez-moi, j'ai ma vie. Je réalise mes rêves ! »



Barbara, Patricia et Marie-Thérèse apprécient la qualité des repas

Le projet DESHMA

Agnès d'Arripe, de l'Université Catholique de Lille, travaille avec Jean sur le projet « Développer la Sensibilisation au Handicap Mental par les Autoreprésentants » (DESHMA). Elle nous retrace leur collaboration et la finalité de l'initiative : « nous voulons mettre en place des cours sur la thématique du handicap mental donnés par un duo composé d'un enseignant-formateur universitaire et d'une personne en situation de handicap. DESHMA a deux objectifs : sensibiliser les étudiants au handicap et développer une approche inclusive de la formation universitaire. Les personnes en situation de handicap ne vont pas se contenter de témoigner, nous construisons vraiment l'intervention avec elles.

Il n'y a que peu, voire pas, de formations universitaires associant la personne avec une déficience intellectuelle à la démarche de formation. Il y a peu de cours ciblés sur le handicap et nous n'avons pas connaissance de diplômes universitaires pour les personnes présentant une déficience intellectuelle en France (il en existe en Irlande).

Jean fait donc partie d'un duo chargé de préparer un cours de trois heures sur le thème « les droits - être citoyen ». Je suis toujours surprise par l'enthousiasme et l'engagement de Jean dans ce projet. Il n'a, par exemple, pas hésité à acquérir un livre de Ressources humaines sur le droit au travail, complètement en lien avec le cours que nous devons donner. C'est vraiment agréable de travailler avec une personne aussi motivée ! »

Plus de renseignements sur le projet DESHMA ? Visitez le blog <http://hadepas.wordpress.com>.



Laurence :

une archère confirmée



Laurence habite Ath.

3 fois par semaine Laurence va en centre de jour.

Le vendredi Laurence va au Groupe Mobile d'Activités Citoyennes de Ath.

Le Groupe Mobile d'Activités Citoyennes est organisé par Inclusion.

Le loisir de Laurence est le tir à l'arc.

Laurence fait du tir à l'arc depuis longtemps.

Son papa fait du tir à l'arc.

Son grand-père et son arrière-grand-père faisaient aussi du tir à l'arc.

Laurence fait du tir à l'arc en inclusion.

Cela veut dire que les autres sportifs qui sont avec elle n'ont pas de handicap.

Laurence aime avoir des contacts avec d'autres personnes.

Ces autres personnes l'aident beaucoup.

Laurence a reçu plusieurs récompenses.

On reçoit des récompenses quand on gagne des compétitions.

Le tir à l'arc c'est un sport difficile.

Ca fait mal aux doigts et il faut bien lâcher sa flèche.

Mais Laurence aime ce sport.

Laurence pourrait continuer à faire du tir à l'arc pendant 5 ans.

Témoignage



Mais attention, pour Laurence, tirer à l'arc est plus qu'un simple hobby. Elle a déjà eu la chance d'être récompensée à plusieurs reprises : elle a été nommée 1^{ère} dame en 2014 comme en 2015 et a déjà gagné trois titres cette année : le « Tir Hiver » du salon de Silly, le prix de la 7^{ème} Compagnie d'Ollignies et une dernière récompense à Bois-de-Lessines.

Cerise sur le gâteau, elle a reçu le « Mérite sportif Provincial 2014 ».

En plus du tir à l'arc Laurence a pratiqué le Ju-Jitsu jusqu'à atteindre la ceinture marron. Elle a préféré arrêter car elle estimait qu'atteindre les grades supérieurs était trop compliqué.

Même si Laurence se rend compte qu'elle a des difficultés à tenir son arc, à lâcher sa flèche et que ça peut être douloureux pour ses doigts, pour rien au monde elle ne changerait de loisir.

Laurence, 41 ans, fréquente un centre de jour trois fois par semaine et participe au « Groupe Mobile d'Activités Citoyennes » d'Ath.

Lors de ses moments de loisirs – et ce depuis de nombreuses années, elle pratique le tir à l'arc, tout comme son papa, son grand-père et son arrière-grand-père avant elle.

Les deux premiers cités sont ses modèles, les personnes qui lui ont donné envie de pratiquer ce sport qu'elle aime tant.

« Je peux encore continuer 5 ans comme ça, moi j'adore. »

Être régulièrement en contact avec les sportifs, que ce soit de son club (les Archers de Saint-Nicolas d'Irchonwelz) ou d'autres, la rend très heureuse, lui renvoie la sensation – non feinte ! – d'être parfaitement intégrée et soutenue.



» PAULINE GALLAND – Assistante sociale de 1^{ère} ligne



L'Envolée :

sports et loisirs, un droit pour tous !



L'Envolée est un club de sports et de loisirs pour les personnes avec un handicap mental.

Ce sont des parents membres de l'APeM-T21 qui ont créé L'Envolée.

L'APeM-T21 a fusionné avec l'AFrAHM en 2015 pour former INCLUSION.

L'Envolée veut inclure les personnes avec un handicap dans la société grâce au sport et aux loisirs.

C'est à Verviers et près de Liège qu'on peut faire des activités avec L'Envolée.

Les sports qu'on peut faire à L'Envolée :

- basket unifié
(pour des sportifs ordinaires et des sportifs avec un handicap mental)
- bocce
- danse – zumba
- badminton
- basket
- natation
- fitness

Les loisirs qu'on peut faire avec L'Envolée :

- aller au restaurant
- aller à un match de foot
- aller à un concert
- passer une journée à la mer



Si tu veux faire du sport avec L'Envolée
il faut contacter Axel Dejong (0489 469 069 - axel.envolee@gmail.com).

Si tu veux faire une activité avec L'Envolée
il faut contacter Élodie de Hey (0488 994 260 - elodie.envolee@gmail.com).



Du basket, de la zumba, de la natation ou encore des concerts, des soirées dansantes, des séances de cinéma ou de bowling : on n'a pas le temps de s'ennuyer à l'Envolée !

L'Envolée est un club de sports et de loisirs pour personnes porteuses d'une déficience intellectuelle soutenu par des parents et animé par une équipe rassemblant professionnels, bénévoles et étudiants stagiaires. Le club a été créé à Verviers en 1996 par des parents et des professionnels de l'association « APEM-T21 » (l'APEM-T21 et l'AFrAHM ont depuis fusionné pour former Inclusion). Son objectif : l'inclusion dans la société et l'épanouissement des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle à travers des activités ludiques et sportives !

D'un côté, donc, le sport : les jeunes peuvent, en effet, choisir un ou plusieurs cours donnés une fois par semaine, le soir, dans l'arrondissement de Verviers : basket unifié (discipline rassemblant des sportifs porteurs d'une déficience intellectuelle et des sportifs ordinaires, bocce, danse-zumba, badminton, basket, natation et fitness sont au programme.



La participation à des événements ponctuels est également proposée aux membres, comme les Spécial Olympics Belgium, différents tournois (nationaux ou à l'étranger) ou encore des journées de sport unifié.

De l'autre côté, les loisirs : tout au long de l'année, une trentaine d'activités aussi variées qu'une sortie au restaurant, un match de foot, un cinéma, un concert ou une journée à la mer sont organisées. Ces moments de détente sont fixés selon un programme mensuel aléatoire envoyé aux intéressés un mois à l'avance. Certaines activités sont régulièrement proposées chaque mois, d'autres plus ponctuellement en fonction des opportunités. Elles ont lieu principalement dans la région de Verviers mais aussi parfois aux alentours de Liège.

Deux fois par an, enfin, pendant les vacances de Pâques et d'été, les membres peuvent s'inscrire à un camp de sports et de loisirs de cinq jours. Une belle opportunité pour eux de se retrouver tous ensemble et de partager des moments de détente, loin des soucis de la vie quotidienne !

Envie de rejoindre l'Envolée en tant que membre ?

Contactez Axel Dejong, l'animateur sportif (0489 469 069 - axel.envolee@gmail.com) ou Élodie De Hey, animatrice loisirs (0488 994 260 - elodie.envolee@gmail.com). Vous avez envie d'intégrer le club en tant que membre de l'AG ? Contactez la présidente Geneviève Mobergs (0478 55 59 95 - heindrichs.georges@gmail.com).



Loisirs et polyhandicap



AP3 à Bruxelles et en Wallonie

L'Association des Parents et des Professionnels autour de la Personne polyhandicapée (AP³) a pour objectif d'améliorer les aides éducatives et thérapeutiques dispensées aux personnes polyhandicapées, grâce au partage de savoirs entre professionnels et parents.

Elle propose, entre autres, divers jeux et loisirs, des séjours ou encore des activités adaptés.

Parmi elles, l'AP³ Plouf, une activité de loisirs aquatiques adaptée aux personnes polyhandicapées et à leur entourage.

Où ? Quand ?

Généralement un dimanche après-midi par mois.

Les Rendez-vous se passent dans une piscine publique (rue Clermont-Tonnerre 26A, 1330 Rixensart).

Comment ?

Les heures sont spécialement réservées pour permettre à tous d'être à l'aise. Pour les prochaines dates : voir la page Facebook de l'AP3.

Un maître-nageur diplômé et des professionnels habitués à ce style d'activités sont présents pour permettre à tous d'en profiter.

Contact ? Plus d'informations ?

<http://www.ap3.be/>

Maison de l'AP³ Bruxelles :

02/215 51 92

Maison de l'AP³ Wallonie :

081/304.308

AP3 Plouf : Elisabeth Renard au 067/772.880



Les Tof-Services à Bruxelles

Les Tof-Services est un service d'accompagnement et de répit pour les personnes polyhandicapées et leurs familles créé par l'AP³.

Le service de loisirs accueille les personnes pour une journée, en semaine et le samedi. Il organise aussi des excursions et des courts séjours.

Les Tof-Services proposent aussi des gardes à domicile ainsi qu'un service d'accompagnement.

Bon à savoir :

Les personnes polyhandicapées qui sont à domicile, sans solution d'accueil, sont prioritaires.

Contact ? Plus d'informations ?

Tél : 02/216.60.28

Adresse : 61 boulevard Lambermont - 1030 Bruxelles



Wallopoly en Wallonie

Wallopoly est un service de loisirs pour les personnes polyhandicapées et de répit pour leur famille créé par l'AP³. Il est actif sur les provinces de Namur, du Hainaut, du Brabant Wallon et de Sud-Luxembourg.

Chaque année, des journées de loisirs, des séjours et activités sont organisées spécialement pour les personnes polyhandicapées, adaptés aux besoins de chacun. L'encadrement est toujours d'un accompagnant par personne.

En outre, Wallopoly propose aussi des gardes à domicile, des gardes à l'hôpital, des sensibilisations et formations.

Bon à savoir :

Pour bénéficier de ces loisirs, l'inscription à l'asbl est obligatoire. Elle est réservée aux personnes en situation de polyhandicap et / ou avoir le statut de grande dépendance.

Contact ? Plus d'informations ?

Wallopoly ASBL, Rue de l'Aurore, 98, 5100 Jambes

Tél : 081/304.308

GSM : 0472/110.428

Email : info@wallopoly.be

www.wallopoly.be

» LIONEL PONS – Collaborateur Éducation Permanente

↳ Infos sociales



Rendez-vous au SPF

Le Service Public Fédéral pour Personnes Handicapées est le bureau belge qui reconnaît le handicap des personnes.

Il y a le bureau principal à Bruxelles et des autres bureaux dans les communes.

Depuis le mois de juin il faut prendre un rendez-vous.

Pour rencontrer un assistant social de Bruxelles.

Pour les autres communes il y a des informations sur ce site :

<http://handicap.belgium.be/docs/fr/permanence-wallonie-bruxelles.pdf>



Un livre gratuit sur le statut d'administrateur de biens

Le notaire est une personne qui connaît bien les lois.

Le notaire aide les personnes qui veulent acheter maison, se marier, recevoir un héritage...

Le notaire peut aussi aider les parents quand ils sont administrateurs des biens de leur enfant avec un handicap mental.

Pour aider les parents les notaires ont créé un petit livre sur l'administration.

Le livre est gratuit sur le site internet de la **Fondation Roi Baudouin**.





Des formations pour travailler

Le Centre d'Éducation et de Réadaptation au Travail (CERAT) forme les personnes avec un handicap qui veulent travailler.

Les formations du CERAT :
peinture, maçonnerie, carrelage, plafonnage et nettoyage.

En plus de la formation les personnes avec un handicap font un stage dans une entreprise.



Les aidants proches

Céline Frémault est la ministre qui s'occupe des personnes handicapées à Bruxelles.

Céline Frémault parle des aidants proches.

Un aidant proche c'est une personne qui s'occupe d'une personne de sa famille avec beaucoup de besoins.

Par exemple : une personne âgée, une personne malade, une personne avec un handicap...

Ces personnes reçoivent de l'aide d'aidants proches.

Un aidant proche peut être une maman, un papa, une sœur, un frère, une cousine, un cousin...

Céline Frémault veut que les aidants proches aient plus d'argent et plus de droits.

Elle veut aussi aider les associations qui soutiennent les aidants proches.





Les avantages financiers du SPF

Le Service Public Fédéral (SPF) donne des avantages aux personnes avec un handicap.

Les personnes peuvent avoir une réduction pour le prix du gaz et de l'électricité.

Pour que les personnes aient la réduction le SPF envoie un document aux sociétés de gaz et d'électricité.

Parfois l'envoi du document rate.

Si l'envoi est raté le SPF donne le document aux personnes avec un handicap mental.

Ils doivent ensuite envoyer le document aux sociétés de gaz et d'électricité.



Plus d'allocations pour les personnes avec un handicap

Les allocations pour les personnes avec un handicap augmentent de 2% à partir du mois de juin.

►► Pauline Galland – Assistante sociale de 1^{ère} ligne



C'est quoi un Fonds Nominatif à la Fondation Portray ?



Inclusion asbl a créé la Fondation Portray il y a 10 ans.

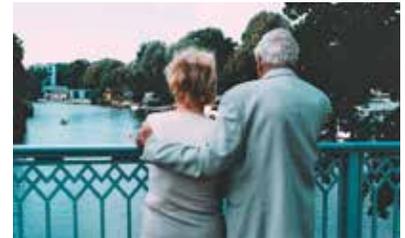
Un des buts des Fonds Nominatifs de la Fondation Portray

est de financer tout ce qui peut soutenir la qualité de vie d'une personne en situation de handicap, et notamment ses loisirs.

C'est quoi un Fonds Nominatif à la Fondation Portray ?

Voici un exemple de Fonds Nominatif :

Les grands-parents de Martin veulent qu'il soit bien.



Ils ont ouvert pour lui un compte à la Fondation Portray

Ce compte porte son nom.

Ce compte s'appelle FONDS Martin F.



Martin c'est lui



Ce fonds c'est l'argent



que ses grands-parents ont prévu pour lui.

L'argent servira quand ses grands-parents seront morts.

Ce Fonds va servir pendant toute sa vie.

L'argent servira pour faire des choses qu'il aime,
pour payer des activités pour que sa vie soit belle.

Par exemple :

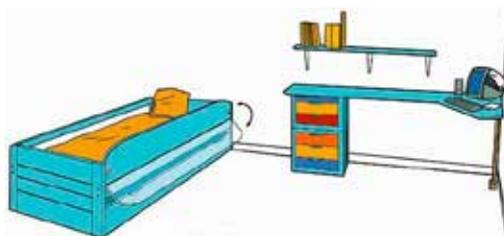
payer une fête d'anniversaire



payer le coiffeur



et aménager sa chambre.



L'argent servira aussi à payer d'autres choses
qui lui donneront une vie meilleure.

Par exemple payer des frais dans son institution.

Tous les fonds nominatifs sont différents,
parce que chacun est différent et a des besoins différents.

D'autres Fonds Nominatifs payent d'autres choses à d'autres personnes.

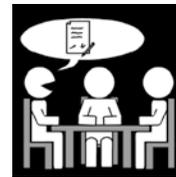


Ses grands-parents ont décidé ce que le Fonds va payer.
Ils ont signé un document,
C'est la convention de création du fonds.

Ses grands-parents sont rassurés.
Et Martin, aussi ça lui plait.
Il est sûr qu'il pourra encore aller en vacances
car le fonds payera tout cela.



Chaque année on fera une réunion
pour décider ce que le fonds va payer.



Pour avoir plus d'informations sur les Fonds Nominatifs

Il faut contacter Marie-Luce Verbist
de la Fondation Portray.



Son téléphone est 02 534 00 38.

Son mail est mlve@fondation-portray.be

et le site internet est www.fondation-portray.be.

» MARIE-LUCE VERBIST – Directrice de la Fondation Portray

Une grande réforme de la loi sur les successions !

La Loi sur les héritages va bientôt changer.

Un héritage c'est l'argent que l'on reçoit d'une personne après sa mort.

Ça sera plus facile pour donner de l'argent à qui on veut.



On en parle depuis plus de 20 ans, aujourd'hui, c'est presque fait... la nouvelle loi sur les successions va être votée - et le sera peut-être déjà au moment où vous lirez ces lignes.

L'actuelle loi date de Napoléon... il était temps de la changer : le monde se transforme, les familles changent et hériter n'est plus la même chose en 1800 qu'en 2017 !

Cette loi concernera des modifications très importantes, notamment sur la « réserve héréditaire » et les accords sur la succession, qu'on appelle « pactes sur successions futures ».

Les axes de la loi sont plus de liberté et plus de sécurité.

La réserve, c'est à dire la part réservée à chaque enfant dans la succession de ses parents, sera complètement modifiée - et diminuée dans de très nombreux cas. Les parents auront beaucoup plus de liberté et les enfants moins de droits. Cela permettra de tenir compte des nou-

velles réalités des familles recomposées, des cohabitants, des beaux-enfants ... et surtout de la volonté des parents. Deuxième grande modification : on pourra, à l'avance, faire des accords sur une succession. Avec la nouvelle loi, les parents pourront expliquer leurs souhaits à leurs enfants. Par exemple, « *après ma mort, je veux que mon appartement aille à un enfant et l'autre aura de l'argent* ».

On pourra notamment décider de clauses particulières pour un enfant fragilisé.

Jusqu'ici, on pouvait bien sûr l'expliquer et l'écrire dans un testament, mais le parent n'était jamais sûr qu'un enfant ne contesterait pas sa volonté après sa mort. On appelait cela des pactes sur successions futures et c'était interdit. Avec la nouvelle loi, ces accords seront autorisés dans certaines conditions. C'est une très grande avancée.

Nous vous tiendrons informés de cette révolution dans la loi sur les successions. Dès à présent, vous êtes avertis de ce changement à venir et vous serez attentifs à ce qui se dira dans les prochaines semaines.

» MARIE-LUCE VERBIST – Directrice de la Fondation Portray
mlve@fondation-portray.be tel 02/534.00.38



↳ Contacts

LE SECRÉTARIAT :

- 02/247.28.21
- secretariat@inclusion-asbl.be

LES GROUPEMENTS :

- Angelman : angelman@inclusion-asbl.be
- Brabant wallon : brabant-wallon@inclusion-asbl.be
- Bruxelles : bruxelles@inclusion-asbl.be
- Centre – La Louvière : la-louviere@inclusion-asbl.be
- Charleroi : charleroi@inclusion-asbl.be
- Down : down@inclusion-asbl.be
- Liège : liege@inclusion-asbl.be
- Luxembourg : luxembourg@inclusion-asbl.be
- Mons : mons@inclusion-asbl.be
- Mouscron : mouscron@inclusion-asbl.be
- Namur : namur@inclusion-asbl.be
- Prader-Willi : prader-willi@inclusion-asbl.be
- Tournai-Ath-Lessines : tal@inclusion-asbl.be
- Vielsalm : vielsalm@inclusion-asbl.be
- Williams : williams@inclusion-asbl.be
- X-Fragile : x-fragile@inclusion-asbl.be

LES ASSISTANTES SOCIALES :

Ath :

- Pauline Galland : pga@inclusion-asbl.be // 0472/48.02.56, disponible tous les mercredis

Brabant wallon, Charleroi et Namur :

- Émilie Beauwens : ebe@inclusion-asbl.be // 0472/80.46.60

Bruxelles :

- Pauline Galland : pga@inclusion-asbl.be // 02/247.60.13, disponible tous les lundis, jeudis et vendredis des semaines paires

Mons :

- Pauline Galland : pga@inclusion-asbl.be // 0472/48.02.56, disponible tous les mardis et vendredis des semaines impaires

Liège :

- Fanny Larivière : fla@inclusion-asbl.be // 04/223.57.70

Verviers :

- Vinciane Schmidt : vsc@inclusion-asbl.be // 087/26.80.05, disponible les mercredis, jeudis et les vendredis des semaines paires

PERMANENCE SOCIALE :

La Louvière :

- Joëlle Delbecque et Danielle Amore : la-louviere@inclusion-asbl.be // 064/26.49.36

PROJETS SPÉCIFIQUES :

- 0498/305.129 et projets@inclusion-asbl.be

PROJET FRATRIHA :

- fratriha@inclusion-asbl.be



COMMENT SOUTENIR NOTRE MOUVEMENT ?

INCLUSION se mobilise depuis plus de 25 ans aux côtés des familles et des personnes en situation de handicap. Pour mener à bien nos actions, nous avons toujours besoin de votre soutien. Vous souhaitez nous aider ? Voici les formules que nous vous proposons :

1. DEVENIR MEMBRE (25€/AN)

Vos avantages :

- + Bénéficier de tarifs réduits sur nos formations & colloques
- + Participer à nos différents évènements
- + Abonnement à notre périodique (4 numéros/an)
- + Intégrer un groupe de parents avec lesquels partager vos expériences
- + Profiter de l'expertise des autres membres et des professionnels
- + Accéder à nos conseils juridiques

Comment s'affilier ?

Faites-nous parvenir votre demande par courrier postal ou par mail en nous renvoyant les informations suivantes : Nom, Prénom, adresse mail et postale, téléphone, groupement auquel vous souhaitez vous affilier.

Dès réception du paiement, vous serez inscrit comme membre adhérent et pourrez profiter de tous vos avantages.

Infos et contact :

- membres@inclusion-asbl.be | • 087/26.80.05
- € IBAN BE55 7755 9307 9744 | BIC KGCCBEBB | Communication : Nom du membre
- www.inclusion-asbl.be

2. OFFRIR UN EXEMPLAIRE DE NOTRE MAGAZINE A UN(E) AMI(E)

Vous aimez notre publication et vous avez envie de faire découvrir notre association autour de vous ? Vous aimeriez que vos proches en sachent davantage sur le handicap ? Choisissez alors une des formules suivantes et nous enverrons le magazine directement au domicile de la personne de votre choix. (Frais de port inclus pour un envoi en Belgique)

- J'offre 1 numéro du magazine pour 6 € J'offre 2 numéros du magazine pour 10 €
- J'offre 3 numéros du magazine pour 15 € J'offre 4 numéros du magazine pour 20 €

Merci de nous communiquer les informations suivantes par téléphone au 02/247.28.21 ou par mail à communication@inclusion-asbl.be :

- Nombre de numéros souhaités
- Adresse complète du destinataire
- Message éventuel que vous souhaitez adresser au destinataire. Nous le joindrons pour vous lors de l'envoi du premier numéro

€ IBAN BE55 7755 9307 9744 | BIC KGCCBEBB

Communication : Cadeau magazine + Nom du destinataire

www.inclusion-asbl.be

écoute
dialogue

reconnaissance

audace

respect

C'est ensemble
que tout devient possible...

Journée des Familles 2017



Réservez déjà votre 24 septembre 2017, c'est la date de la Journée des Familles d'Inclusion !

Activités : tournoi de foot, karaoké, promenade à cheval, château gonflable, atelier de peinture...

Informations pratiques :

- ➔ Où : IMP Sainte-Gertrude de Brugelette
- ➔ Quand : dimanche 24 septembre 2017
- ➔ Prix : 15€ / personne

Avec le soutien de l'IMP Sainte-Gertrude et de l'asbl Le Centaure

Bulletin d'inscription

à la Journée des Familles du 24 septembre 2017 à l'IMP Sainte-Gertrude de Brugelette

Un bulletin par famille/institution à renvoyer **au plus tard le 10 septembre 2017** :

Secrétariat Inclusion, - av. Albert Giraud 24 à 1030 Bruxelles, secretariat@inclusion-asbl.be, tél. : 02/247.28.21, fax : 02/219.90.61

Nom de famille/institution : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Nombre de participants :dont..... personne(s) à mobilité réduite.

- Soit personne x 15 euros

- Choix du menu : x tortellini ricotta et épinards

..... x boulettes sauce tomate avec du riz

-x participant(s) au tournoi de foot

Vous versez le montant total de euros sur le compte :

Inclusion n° **BE55 7755 9307 9744** avec en communication « **JDF 2017** » suivi de votre nom.

L'inscription sera validée dès réception de votre paiement. Merci.



N° Entreprise 0441.427.501 - Av. Albert Giraud 24 - 1030 Bruxelles

Plus d'informations :
www.inclusion-asbl.be
02/247.28.21